

Pau, le 5 octobre 2020

## CONTRE LA RÉPRESSION DE NOS COLLÈGUES TOUTES ET TOUS MOBILISÉ.E.S !

Le Rectorat de Poitiers, sanctionne, avec acharnement, sans conseil de discipline, trois collègues de Melle en les suspendant plus de 6 mois pour avoir simplement participé à des manifestations contre les réformes des retraites et du bac. Il n'y a aucun élément à charge. RIEN ! Les collègues sont sanctionnés pour l'exemple ! Simplement pris au hasard parce qu'ils exprimaient des revendications pour la défense de leur métier ! Une quatrième collègue de Melle vient d'être convoquée aux prochaines CAPA disciplinaires des 12, 13, 14 et 16 octobre prochains, dans les mêmes conditions.

Le Rectorat de Bordeaux a adressé des courriers de menace de sanction contre neuf collègues de Gironde pour avoir participé à des rassemblements devant des lycées lors de manifestations intersyndicales et interprofessionnelles contre ces mêmes réformes. Un collègue a été sanctionné sans conseil de discipline et sans dossier à charge en interrompant sa progression de carrière, avec le même acharnement arbitraire que le Rectorat de Poitiers !

Les Rectorats procèdent avec la même logique répressive des prises de parole les plus légitimes s'opposant à la dégradation continue acharnée des conditions de travail et enseignement.

De nombreux collègues subissent sans cesse des pressions managériales dans la cadre de l'exercice du métier et comme représentant.es des personnels.

Nos supérieurs hiérarchiques reprochent tout simplement à nos collègues d'avoir participé à des manifestations remettant en cause les politiques de Blanquer et Macron qui instaurent, par la loi dite de « modernisation de la fonction publique », la suppression des commissions paritaires et des droits associés, et veulent faire exister un « devoir de réserve », par l'article 1 de la loi dite « école de la confiance », en créant un « devoir d'exemplarité ».

A l'occasion des CAPA disciplinaires engagées contre les 4 de Melle, nous appelons à venir manifester nombreuses et nombreux (un préavis de grève est déposé) :

**le Lundi 12 octobre à 13h devant la DSDEN à PAU**

## RESF

Six familles ont été expulsées de leur domicile provisoire, lundi 28 septembre et mercredi 30 septembre. Toutes ont des enfants scolarisés dans nos établissements : écoles Marancy et Gaston Phoebus à Pau, Jean Moulin à Jurançon, collèges Ernest Gabard, Clermont, Pierre Emmanuel et Jeanne d'Albret, lycée professionnel Haute-Vue de Morlaàs. Deux autres familles vont recevoir la lettre leur signifiant la fin de l'hébergement d'urgence .

Nous devons nous mobiliser au sein de la communauté éducative (enseignant-e-s, élèves, parents) et essayer de trouver au sein de chaque établissement un mode d'action pour soutenir et aider chacune de ces familles. Les droits démocratiques à l'éducation, à la vie familiale, au logement, sont fondamentaux. Ils doivent donc être assurés par la puissance publique !

## Situation tendue dans les secrétariats

En ce début d'année scolaire les secrétariats des EPLE sont au bord de l'implosion. Pendant cette période, qui est la plus chargée pour les établissements (inscriptions, affectations, mutation de personnel, préparation des EDT, V. S., etc.), les secrétaires de direction ont dû effectuer des tâches supplémentaires, réalisées auparavant par le service académique mutualisé, implanté au Lycée Montesquieu à Bordeaux: déclarations auprès de la sécurité sociale lors des arrêts pour raison de santé ; déclaration auprès de Pôle emploi à la fin d'un contrat (AED) pour que l'agent perçoive ses allocations de chômage...

Le risque encouru pour les personnels employés par les EPLE est de ne pas toucher leurs indemnités. Le retard de traitement entraînera, bien sûr, des retards importants dans la prise en compte de documents (arrêts maladie, gréviste, ...) impactant la paie. Or, la note du SAM sur la gestion des agents (AED par exemple) précise que : « Les trop perçus sont supportés par l'EPLE employeur qui procède au remboursement auprès du Lycée Montesquieu. L'EPLE employeur devra se charger du recouvrement au niveau de l'agent ».

Nous invitons les représentants au CA à déposer une motion pour dénoncer la surcharge de travail entraînée par le nouveau mode de fonctionnement.

Renaud Robert, secrétaire départemental

## Réforme de la voie technologique

La voie technologique subit de plein fouet les effets de la réforme Blanquer du lycée. Le groupe de travail ministériel mis en place à la demande du SNES-FSU ne répond pas, pour l'instant, à l'impératif de valorisation de la voie technologique : pas de nouvel enseignement en seconde au prétexte d'un coût supplémentaire ; rien sur les effectifs et les moyens horaires ; pas de reconnaissance du projet technologique dans l'évaluation au baccalauréat.

Nous continuons donc à militer pour :

- améliorer l'attractivité de la VT et de ses enseignements, notamment en collège (particulièrement en 3ème) et en lycée (notamment en 2nde), et accentuer une orientation choisie vers la VT ou les enseignements technologiques ;
- mieux structurer et organiser l'offre de formation, les conditions d'affectation, et créer des conditions d'enseignement adaptées au public et aux disciplines concernées ;

- des évolutions des cursus voire des contenus d'enseignements technologiques et généraux, dans l'organisation de parcours et de passerelles dans l'aménagement de l'examen du bac, mais aussi des accompagnements RH/formation pour les enseignant-e-s ;

- mieux accompagner les jeunes bachelier-e-s technologiques vers une réussite en enseignement supérieur ;

- que la VT contribue à mieux répondre aux besoins d'emplois futurs et aide les élèves à mieux s'insérer professionnellement, considérant aussi que la qualité de l'insertion contribuera à la valorisation de la voie.

Les propositions nationales qui émaneront du GT devraient être connues le 4 novembre pour être opérationnelles début 2021 lors du processus d'orientation. Pour l'heure, si l'existant structurel (maintien d'une voie techno spécifique) serait retenu, il y aurait des évolutions dites « fonctionnelles » dans une logique de bac - 3 et + 3, avec le risque de fusion des enseignements spécifiques de certaines filières (exemple STI2D et STL).

Continuons de lutter pour une véritable ambition pour la voie technologique.

## CHSCT

Suite au suicide d'une collègue directrice d'école dont le lien avec les conditions de travail n'est pas à ce jour établi, un Comité Départemental exceptionnel d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail, se tiendra à l'initiative des organisations syndicales le 8 octobre 2020.

**Un rassemblement silencieux en hommage à notre collègue est organisé Mercredi 7 Octobre à 12h30 devant la DSDEN à Pau.**

Un an après la disparition de notre collègue Christine Renon, les mesures promises d'allègement et de reconnaissance du fardeau de la direction de écoles élémentaires se font attendre. Seul le projet d'instituer un statut particulier à ces professeur-e-s des écoles, semble véritablement intéresser le gouvernement, ce que refuse catégoriquement la FSU.

Car il s'agit de donner des réponses de type managérial à un défaut de moyens budgétaires et de créations de postes de personnels administratifs. Cela illustre la politique éducative d'ensemble des derniers gouvernements, qui a conduit à intensifier le travail des personnels.

N'hésitons pas à renseigner des fiches RSST disponibles dans les registres prévus à cet effet dans les établissements. Nos représentant-e-s en prennent connaissance et défendent les dossiers en séances de CHSCT, exigeant des réponses de la part de l'administration, et des réponses adaptées.

## Élections des Conseils d'Administration

Depuis les lois de décentralisation de 1983, collèges et lycées sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPL). Disposant d'une autonomie dans des domaines que le code de l'éducation précise (art. R.421-2), le conseil d'administration prend les décisions qui en relèvent. Mais, depuis 25 ans, la volonté gouvernementale de développer le management et le pilotage par la « performance », a fait de l'autonomie un outil de mise en concurrence des établissements, des personnels et des disciplines. Le SNES-FSU s'oppose à ces logiques managériales. La prise en compte des difficultés locales ne passe pas par un affranchissement des règles nationales mais par des moyens supplémentaires pour une organisation pédagogique plus adaptée aux besoins des élèves et intégrant les besoins locaux spécifiques. Le SNES-FSU porte un projet de coopération et de solidarité entre les personnels, dans le respect et l'exercice des droits et devoirs de chacun, propre à construire une école respectueuse des intérêts de ses usagers.

**Votez et faites voter pour les listes présentées par et avec le SNES-FSU !**